

### COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

Assainissement collectif EX AVANNE-AVENEY DSP (COLLECTE ET TRANSPORT)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site  $\underline{www.services.eaufrance.fr}$ , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

#### Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	6
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	8
3.	Indic	ateurs de performance	9
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	9
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	9
	3.3.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	11
	3.4.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.6.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.9.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.	Finan	ncement des investissements	14
	4.1.	Montants financiers	
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	
	-	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
		dernier exercice	
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	16
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	17

#### 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1. Présentation du territoire desservi



#### Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE\_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : EX AVANNE DSP (COLLECTE ET TRANSPORT)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte

**Transport** 

Dépollution

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Avanne-Aveney
- Existence d'une CCSPL

Oui

Non

#### 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

#### Nature du contrat :

Nom du prestataire : GAZ ET EAUX
Date de début de contrat : 01/01/2012

• Date de fin de contrat initial: 31/12/2023

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2023

• Nombre d'avenants et nature des avenants : Néant

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 195 habitants au 31/12/2023 (2 182 au 31/12/2022).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 836 abonnés au 31/12/2023 (833 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 45,76 abonnés/km au 31/12/2023. (45,79 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,63 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,62 habitants/abonné au 31/12/2022).

#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	101 161	100 951	-0,2

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	0
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	0

#### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023 (0 au 31/12/2022).

#### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 18,27 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 18,27 km (18,19 km au 31/12/2022).

5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

## 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	
Frais d'accès au service:	Compris dans les frais d'accès au service de l'eau potable		
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(1)</sup>	supplémentaire sur la parcelle, dans la limite	st arrêté à 2 120 €, oute au forfait n°1 pour chaque logement	
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une e Plafond création de branchement : 3 700 € H		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024			
Part de la colle	ctivité				
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement (1)	0 €	24 €			
Part proportionnelle (€ HT/m³)					
Prix au m³	1,18 €/m³	1,4 €/m³			
Part du déléga	ataire				
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement (1)	30,63 €	0 €			
Part proportionnelle (€ HT/m³)					
Prix au m³	0,1152 €/m³	0 €/m³			
Taxes et redev	rances				
Taxes					
Taux de TVA (2)	10 %	10 %			
Redevances					
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	0,16 €/m³			
VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³			

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et autres services pour l'année 2023, modifiée par délibération du 29/06/2023.

Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et autres services pour l'année 2024.

#### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120 \text{ m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	0,00	24,00	100			
Part proportionnelle	141,60	168,00	18,6			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	141,60	192,00	35,6			
Part du délégataire (en co	as de délégation de serv	vice public)				
Part fixe annuelle	30,63	0,00	-100			
Part proportionnelle	13,82	0,00	-100			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	44,45	0,00	-100			
Taxes	et redevances					
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0			
TVA	20,53	21,12	2,9			
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	39,73	40,32	1,5			
Total	225,78	232,32	2,9			
Prix TTC au m³	1,88	1,94	3,2			

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Depuis 2018, les tarifs des parts fixe (abonnement) et variable (mètres cubes consommés et traités) sont fixés sur le principe d'une convergence tarifaire programmée pour le 1er janvier 2026.

Habituellement, le taux d'inflation de l'année N-1 est utilisé pour actualiser le prix de convergence. Exceptionnellement en 2023, en raison de la hausse très forte des prix de l'énergie et autres consommables, il est appliqué un taux d'inflation de 6,1 %, déterminé par l'INSEE entre juillet 2021 et juillet 2022.

Le tarif de convergence est défini de la manière suivante : prix du m3 TTC redevances Agence de l'Eau comprises, hors inflation et hors incident pour une facture 120 m3.

Initialement de 3,30 € TTC en 2018, il est en 2023 de 3,67 € TTC/m³ au total pour l'eau et l'assainissement collectif, redevances Agence de l'Eau comprises, soit 1,73 €/m³ pour l'eau et 1,94 €/m³ pour l'assainissement collectif.

# 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	115 950	117 731	1,54
Total des recettes	119 950	117 731	1,54

#### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	38 400	42 531	10,76
Total recettes de facturation	38 400	42 531	10,76
Recettes liées aux travaux	0	0	0
Produits accessoires	46	163	254,35
Total autres recettes	46	163	254,35
Total des recettes	38 446	42 694	11,05

Recettes globales : Total des recettes de redevance eaux usées au 31/12/2023 : 160 262 € (154 350 au 31/12/2022).

#### 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$ 

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 836 abonnés potentiels (100% pour 2022).

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	NUX		Potentiers
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des	oui: 10 points		
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	non: 0 point	Oui	10
points d'autosurveillance du réseau	non . o point		
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations		Oui	5
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Our	
considérée comme effectuée)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques	0 à 15 mainte agus		
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
l'inventaire des réseaux	Conditions	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		020/	
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		92%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous		
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	88%	13
research memorine in date on in periode de pose	conditions		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	T DE GESTION DES	RESEAU	X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or	nt été obtenus en partie	A et B)	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous	93%	14
mentionne l'altimétrie	conditions (3)	9370	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui: 10 points	Oui	10
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements			
électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui: 10 points	Oui	10
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non: 0 point	Our	10
comme effectuée)			
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui: 10 points	Oui	10
l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	non: 0 point	Oui	
			10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,	oui · 10 points		
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de	oui: 10 points	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel	non : 0 point	Oui	
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	non : 0 point  oui : 10 points		10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non : 0 point	Oui Non	
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	non : 0 point  oui : 10 points		10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	non: 0 point  oui: 10 points  non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent  VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	non: 0 point  oui: 10 points  non: 0 point  oui: 10 points		10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	non: 0 point  oui: 10 points  non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau  VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent  VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	non: 0 point  oui: 10 points  non: 0 point  oui: 10 points	Non	0

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 96 pour l'exercice 2023 (94 pour 2022).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

## 3.3. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 0 demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation
taux de débordement des effluents pour 1000 hab = 
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2022).

#### 3.4. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 0

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau =  $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$ 

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2022).

#### 3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,47	0,46	0,42	0,32	0,23

NB : Ces données portent sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole.

Au cours des 5 derniers exercices, 10,26 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,23 % (0,32% en 2022).

#### 3.6. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la ère ne l'est	Exercice 2022	Exercice 2023		
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui		
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Non		
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non		
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Oui		
Les 4	Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus				
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Oui		
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non		
Pour	es secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs				
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		Non		
Pour	es secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes				
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non		

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (30 en 2022).

#### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$ 

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	22 227 231	20 151 750
Epargne brute annuelle en €	8 237 803	6 874 190
Durée d'extinction de la dette en années	2,7	2,9

#### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N	3 590,77	1 640,64
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	184 941	188 192,42
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement N	1,94	0,87

#### 3.9. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☒] Oui [☒] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 5 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations =  $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$ 

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 5,98 pour 1000 abonnés (9,6 en 2022).

#### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	La définition de cet indicateur est peu précise et peut être comprise, et donc renseignée, de différentes manières. Indicateur ne paraissant pas pertinent pour qualifier le niveau de fonctionnement du service.	
Montants des subventions en €	3 509 268	2 399 024
Montants des contributions du budget général en €	0	0

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre 2023 (montant restant dû en €)		22 227 231	20 151 750
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 940 641	2 075 840
	en intérêts	417 259	375 115

#### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 6 510 535 € (6 296 593 € en 2022).

# 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

#### Projets à l'étude

#### Communes en régie :

- MAMIROLLE renouvellement STEP 3 500 000 €HT
- PUGEY renouvellement STEP 1 100 000 €HT
- CHAMPAGNEY réhabilitation lagune 100 000 €HT
- POUILLEY-LES-VIGNES réhabilitation lit de séchage des boues 200 000 €HT
- PELOUSEY réhabilitation lit de séchage des boues 100 000 €HT
- Renouvellement réseaux

#### Communes en DSP:

- FONTAIN réhabilitation STEP 600 000€HT
- Renouvellement réseaux

## 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté	/	/

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Commune de Douroula au Burkina Faso	0
Camp d'Aqabat Jaber en Palestine	0
Total coopération décentralisée	0

La situation géopolitique du Burkina Faso et de la Palestine en 2023 n' pas permis de proposer une aide financière sur les volets visés par les opérations de coopération décentralisée.

### 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau	2 182	2 195
	de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 182	
	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents		0
D202.0	d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux	0	
	usées		
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,88	1,94
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des	94	96
1 202.20	réseaux de collecte des eaux usées [points]		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un	0	0
1 207.0	fonds de solidarité [€/m³]		
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des	0	0
	usagers [nb/1000hab]		ű
20.50	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des	0	0
P252.2	interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		
	[nb/100 km]		
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des	0,32%	0,23%
	eaux usées	,	·
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,7	2.0
F 230.2	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année	۷,1	2,9
P257.0	précédente	1,94%	0,87%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	9,6	5,98
1 430.1	raux de reciamations [no/1000a0]	2,0	5,90